

Dénomination  
**COMMUNE DE PORTES EN VALDAINE**

**DELIBERATION n° 04-2021  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
M14

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés :  
Votes : 10 Pour : 10 Abstention : 01  
Date de la convocation : 08 mars 2021  
Séance du : 15 mars 2021

Le Conseil Municipal, réuni pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité, sous la présidence de M. Jean-Bernard CHARPENEL, délibérant sur le compte administratif du Service de l'Eau de l'exercice 2020, dressé par M. CHARPENEL JB., Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés de la commune		320 909,23 €		239 172,95 €		560 082,18 €
Opérations de l'exercice	186 393,26 €	237 925,14 €	411 426,74 €	263 256,49 €	597 820,00 €	501 181,63 €
Totaux	186 393,26 €	558 834,37 €	411 426,74 €	502 429,44 €	597 820,00 €	1 061 263,81 €
Résultat de l'exercice 2020		51 531,88 €	-148 170,25 €		-96 638,37 €	
Résultat de clôture		372 441,11 €		91 002,70 €		463 443,81 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	
Restes à réaliser	227 000,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement	-135 997,30 €
Excédent total de financement	236 443,81 €

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 135 997,30 € au compte 1068 investissement

236 443,81 € au compte 002 Excédent de l'exercice reporté

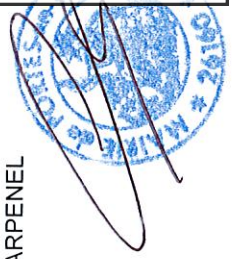
3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mmes ARSAC Pascal - ASTIER Marielle - PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques -  
Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

Pour expédition conforme, le Maire, Jean-Bernard CHARPENEL



Envoyé en préfecture le 16/03/2021  
Reçu en préfecture le 16/03/2021  
Affiché le 16/03/2021  
ID : 026-212602510-20210315-04\_2021-DE